



INTERVENTION DE

MONSIEUR LE PRESIDENT GASTON THORN

DEVANT LA COMMISSION DE LA CULTURE ET JEUNESSE

DU PARLEMENT EUROPEEN

- ACTION DE LA COMMUNAUTE DANS LE SECTEUR CULTUREL

- ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE 1985

LE 26 JANVIER 1984

JE ME PERMETTRAI DE TRAITER SEPAREMENT, EN ACCORD AVEC VOTRE PRESIDENT, LES DEUX SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR DE NOTRE DISCUSSION DE CE MATIN.

JE VOUS PRIERAI D'ADRESSER, LORS DE LA DISCUSSION DE CHACUN DES THEMES QUE NOUS ALLONS DISCUTER TOUT A L'HEURE, LES QUESTIONS PLUS TECHNIQUES AUX RESPONSABLES DES SERVICES DE LA COMMISSION ICI PRESENTS, M. GREGOIRE POUR LE SECTEUR CULTUREL ET M. JONES POUR LES QUESTIONS CONCERNANT LA JEUNESSE.

JE VOUDRAIS DONC, TOUT D'ABORD, COMMENCER PAR UN APERCU DE L'ACTION DE LA COMMUNAUTE DANS LE SECTEUR CULTUREL.

1. Action de la Communauté dans le secteur culturel

Il y a un peu plus de deux ans, le 24 novembre 1981, je suis venu vous entretenir des principes selon lesquels je comptais exercer la responsabilité que mes collègues m'avaient confiée quelques mois auparavant dans le domaine de la culture. Certes, j'aurais souhaité que notre seconde rencontre ne se fît pas attendre aussi longtemps. Force m'est pourtant de reconnaître que me voici comblé par le hasard de nos emplois du temps respectifs.

Je vous retrouve après que la Commission ait saisi le Parlement et le Conseil de la communication intitulée "Le renforcement de l'action communautaire dans le secteur culturel", après que vous ayez consacré un rapport à cette communication et après que les ministres de la culture en aient discuté, en la confrontant à votre rapport.

C'est ainsi que je peux constater deux faits importants.

L'un est que la communication de la Commission est maintenant approuvée.

L'autre fait important - et, même, décisif - est qu'il existe un accord profond entre le Parlement, les ministres de la culture et la Commission.

Tout porte à penser que l'alliance qui a été scellée en 1983 sous la présidence de Mme Melina MERCOURI se resserrera en 1984 sous celle de M. Jack LANG.

Le Ministre français a choisi la formule qui a prouvé sa valeur pour l'éducation : Conseil et ministres de la culture réunis au sein du Conseil.

Mesdames et Messieurs,

Etant donné que le Parlement et les ministres de la culture se sont tour à tour prononcés d'une façon positive à son propos, il ne s'agit plus de discuter la communication de la Commission. Il s'agit de passer aux actes.

Je citerai d'abord un succès en matière de libre échange des "outils de travail" et des oeuvres des travailleurs culturels. [La réalisation de ce libre échange intensifiera l'activité internationale - tournées, coproductions, expositions ... - qui est désormais essentielle pour les créateurs et pour les interprètes : elle représente des occasions supplémentaires de s'employer et elle établit la notoriété qui est la voie la plus sûre vers un emploi régulier au retour dans le pays d'origine.]

Le 25 novembre 1983, le Conseil "Marché intérieur" a arrêté un règlement qui entrera en vigueur le 1er juillet 1985. A partir de cette date, les formalités qui continuent d'être exigées au passage des frontières intracommunautaires seront sensiblement simplifiées et la caution qui doit encore y être versée sera abolie pour le matériel de tous les professionnels du spectacle (les décors et costumes des acteurs, les instruments des musiciens, les appareils des cinéastes ...) et pour les oeuvres des plasticiens destinées à paraître dans les expositions où les ventes sont exclues et qui relèvent d'un organisme public.

Le Conseil s'est en outre engagé à réexaminer avant le 1er mai 1984 le cas des plasticiens transportant leurs propres oeuvres afin de les montrer ou de les vendre dans un pays de la Communauté autre que le leur. Ce cas était - et reste - prévu dans la proposition de la Commission. Celle-ci attache le plus haut prix à ce que les plasticiens bénéficient en toutes circonstances des avantages du règlement.

Par ailleurs, la Commission prépare une série de propositions formelles : soit en application des dispositions du Traité CEE relatives, respectivement, au rapprochement des législations et à l'harmonisation de la fiscalité soit dans le cadre de trois politiques communautaires soit en vue d'un recours accru aux interven-

tions financières du Fonds Social Européen et du Fonds Européen de Développement Régional.

Je m'en tiendrai à quelques exemples.

Nous donnerons une réponse concrète à la question que M. Jack LANG a posée au cours de la réunion des ministres de la culture : celle de savoir s'il ne serait pas possible de faire jouer dans la Communauté une sorte de "clause du travailleur culturel le plus favorisé". Effectivement, le rapprochement des législations et l'harmonisation de la fiscalité nous habilitent à généraliser dans nos dix pays des progrès dont l'un ou l'autre a été l'initiateur.

Il convient cependant d'aller plus loin.

La première urgence procède de l'évolution des techniques de reproduction et de transmission de l'écrit, du son et de l'image. Elle nous conduit à refondre les législations nationales sur le droit d'auteur et sur le droit de l'interprète de sorte que les travailleurs culturels cessent d'être les victimes de cette évolution pour en devenir les associés : tant au niveau de l'emploi qu'à celui de la rémunération.

Nous n'aurons non plus garde d'oublier que l'évolution technique a également rendu possible l'industrialisation (le mot n'est pas excessif ...) de la piraterie et la pratique croissante de la copie privée. [La piraterie est un vol commis au préjudice des auteurs, des interprètes et des producteurs. La copie privée, elle, se caractérise par le fait que le copieur s'attribue soi-même un cadeau : un cadeau dont il décide seul, un cadeau non volontaire de la part des donateurs forcés que sont les auteurs, les interprètes et les producteurs.] Il y a lieu de prendre des mesures visant à la supprimer et à apporter une solution équitable au problème crucial de la copie privée.

Quant à l'harmonisation de la fiscalité, elle devra couvrir, outre les impôts auxquels sont assujettis les travailleurs culturels et les entreprises culturelles, le régime fiscal des fondations culturelles et du mécénat, ainsi que celui du patrimoine architectural de statut privé.

Enfin, la politique de la formation professionnelle, la politique sociale et la politique régionale s'inscrivent, avec les interventions financières du Fonds Social et du FEDER, dans le binôme lutte contre le chômage - créations d'emplois dans le secteur culturel.

Je partage tout à fait votre avis selon lequel le Fonds Social doit, d'une part, étendre - quantitativement et qualitativement - le système que nous avons établi à titre expérimental pour la formation aux différentes professions de la culture et, d'autre part, faciliter financièrement des créations d'emplois destinés aux travailleurs culturels.

Il faut cependant savoir que les interventions financières du Fonds Social sont suspendues à l'initiative des Etats membres. Elles resteront donc trop rares et trop modestes aussi longtemps qu'un réel intérêt des pouvoirs publics ne se manifestera pas à leur égard.

Je ne soulignerai jamais assez que, pour chaque intervention financière du Fonds Social, l'Etat concerné doit obligatoirement introduire une demande officielle et remettre un projet précis.

Mesdames et Messieurs,

La mise en oeuvre de la partie de la Déclaration solennelle sur l'Union européenne qui se rapporte à la coopération culturelle figurait à l'ordre du jour des ministres de la culture. D'aucuns craignaient que ce point ne donnât lieu à une querelle

de compétences ou, au moins, à des confusions qui n'auraient pas manqué de provoquer des doubles emplois regrettables. Fort heureusement, il n'en a rien été.

Le résultat de l'échange de vues auquel les ministres de la culture ont procédé est que la coopération culturelle consistera pour l'essentiel dans le développement des opérations que la Commission a déjà lancées sous deux des têtes de chapitre de l'action communautaire dans le secteur culturel : l'élargissement du public et la conservation du patrimoine architectural.

Vous connaissez ces opérations (dont vous êtes informés chaque année, lors de la discussion du Budget) aussi bien que moi. Je ne les énumérerai donc pas. Je rappellerai seulement celles que vous avez vous-mêmes préconisées : l'Année européenne de la musique et le Festival du film européen. Elles ont l'une et l'autre été chaleureusement saluées par les ministres de la culture.

Qu'elles soient menées dans le cadre de l'action communautaire dans le secteur culturel ou dans celui de la coopération culturelle (ou dans ces deux cadres à la fois ...), les opérations dirigées vers l'élargissement du public et vers la conservation du patrimoine architectural ont une justification économique et sociale.

En effet, en rééquilibrant la demande de biens culturels et de prestations culturelles par rapport à leur offre, un public élargi procurera davantage d'occasions de travail aux travailleurs culturels et, par là, leur apportera des ressources supplémentaires

De même, la conservation du patrimoine architectural créera des emplois directement sur les chantiers et elle aura des "retombées" en créations de nombreux autres emplois divers, notamment touristiques.

J'observe que le progrès social et la lutte contre le chômage sont les "leitmotiv" de la Déclaration solennelle. Le secteur culturel n'est-il pas celui qui a le plus besoin du progrès social ? Très précisément, en raison de la gravité exceptionnelle du chômage qui y sévit.

Avec l'élargissement du public et avec la conservation du patrimoine architectural, la Communauté ne change pas de langage. Elle continue de parler le langage de ses missions et de ses moyens : un langage économique et social. Elle respecte rigoureusement la charte que M. FANTTI a définie par une formule qui a fait fortune - et que je cite volontiers : "La Communauté n'intervient pas sur la culture; elle intervient pour la culture".

Mais mon compte rendu serait incomplet si je ne signalais pas les trois nouveautés qui découlent de la réunion des ministres de la culture.

D'abord, la Commission étudie les conditions dans lesquelles la contribution de la Communauté pourrait passer de la conservation du seul patrimoine architectural à celle du patrimoine culturel en général : tableaux, sculptures, tapisseries, manuscrits, livres anciens, meubles etc.

Ensuite, il est envisagé d'engager la Communauté dans la prévention des vols d'oeuvres d'art. Ce serait transposer dans le secteur culturel l'intention qui est exprimée dans le passage de la Déclaration solennelle où il est question de faire face à la délinquance internationale. [Les vols d'oeuvres d'art et le trafic des oeuvres d'art volées sont des variantes de plus en plus répandues de cette délinquance. Pour la Communauté, il s'agirait de se tenir sur le terrain pratique, en laissant provisoirement de côté le terrain juridique.]

Enfin, mon ami Edgar PISANI, qui avait accepté de représenter la Commission en mes lieu et place, a convaincu les ministres de la culture de réfléchir au contenu de ce qu'on pourrait appeler le "volet culturel" de la prochaine Convention d'association avec les pays ACP.

[Puisque j'ai nommé Edgar PISANI, permettez-moi de m'acquitter publiquement de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers lui. Tout au long de cette réunion du 28 novembre 1983 dont m'éloignaient d'autres obligations, il est constamment monté sur la brèche. Son imagination et son éloquence ont fait merveille. Je lui dois beaucoup. Nous lui devons tous beaucoup.]

Mesdames et Messieurs,

La Commission a abordé avec les ministres de la culture l'examen des conséquences culturelles, économiques et sociales de l'essor des media audiovisuels. Il est immédiatement apparu que les mesures d'accompagnement requises devaient dès maintenant constituer le noyau de l'action communautaire dans le secteur culturel et de la coopération culturelle européenne. La raison en est que le développement de la tendance constatée du côté des media provoquera dans cinq ou six ans des changements devant lesquels s'effaceront tous ceux qui pourraient survenir par ailleurs. [Nous assisterons à un renversement complet. Il s'agit d'un phénomène aussi important que le fut l'application généralisée de l'invention de l'imprimerie. Les calculs qu'ont effectués les services de la Commission ne laissent place à aucun doute.]

M. ARFE ayant bien voulu reproduire le détail de ces calculs dans le projet de rapport qu'il a élaboré en votre nom sur une politique conçue en fonction des tendances nouvelles de la télévision européenne, il me suffira de rappeler la prévision globale à laquelle ils aboutissent : à la fin des années 80, le nombre des canaux sera tel qu'il faudra produire annuellement deux-cent-cinquante-mille heures d'émissions ressortissant aux genres divers qui sont couramment désignés par le terme générique de "fiction". On apprécie l'énormité du chiffre - et, donc, des besoins - lorsqu'on sait que la production cinématographique de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne réunies tourne autour de mille heures par an.

Le problème de l'alimentation des media en programmes se posera avec acuité. Ce sera le grand problème culturel de notre temps.

Les conséquences économiques pour les branches fondamentales de la culture (le livre, les arts plastiques, le spectacle vivant sous ses différentes formes, le cinéma destiné aux salles...) et les conséquences sociales pour les travailleurs culturels sont évidentes.

Les media devront assurer un taux d'activité élevé aux branches fondamentales - qui sont seules à mêmes de leur fournir au moindre coût assez d'oeuvres originales et d'interprètes qualifiés. Les télévisions, par exemple, devront étendre les coproductions qu'elles pratiquent déjà avec le cinéma : aux opéras, aux orchestres, aux compagnies de théâtre et de danse ...

Et les travailleurs culturels ?

Par l'intermédiaire des branches fondamentales revitalisées ou directement, les media leur offriront des débouchés si larges qu'ils sortiront enfin de leur état présent de chômage ou de sous-emploi.

Voilà pourquoi nous centrons l'action communautaire dans le secteur culturel sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs de ce secteur. Nous nous attachons à maintenir les forces de travail de la culture à un niveau qui corresponde aux besoins qui éclateront bientôt. Il faut avant tout éviter que les créateurs et les interprètes ne diminuent en nombre et ne régressent en qualification (c'est-à-dire, en talent) juste quelques années avant le début de l'époque - une époque qui se profile à un horizon très rapproché - où ils seront recherchés comme ils ne l'ont jamais été. Chaque fois que nous aidons les travailleurs culturels, nous ne nous portons pas au secours d'un passé révolu; nous préparons un avenir prometteur.

La conclusion va de soi.

Les pays de la Communauté doivent faire ensemble ce qu'aucun d'eux ne peut faire seul : ils doivent fonder l'industrie européenne des programmes.

S'ils ne saisisaient pas la chance qui se présente, les programmes viendraient d'ailleurs. Les prodigieux vecteurs que sont les media serviraient surtout à la diffusion d'une culture qui ne serait pas la nôtre et nous verrions se cumuler trois fléaux : l'accentuation de notre dépendance culturelle, l'aggravation du déséquilibre de notre balance des paiements et l'alourdissement du chômage de nos travailleurs culturels. Nous serions d'autant moins excusables que nos créateurs et nos interprètes sont plus que tous autres capables de réaliser des programmes qui s'imposeraient non seulement sur le marché intérieur de la Communauté mais encore sur le marché mondial.

J'ajoute que l'impératif de fonder l'industrie européenne des programmes éclaire la politique budgétaire que, grâce à votre impulsion, le premier Parlement européen élu au suffrage universel a suivie dans le domaine de la culture.

En exerçant chaque année son pouvoir d'amender le Budget, le Parlement a progressivement dégagé des crédits culturels qui, s'ils ne sont pas encore suffisants, ne sont déjà plus dérisoires. Partis de vingt-mille-sept-cents Unités de compte en 1976, ils sont parvenus à deux-millions-quarante-mille Ecus en 1984.

Les crédits disponibles ne nous permettent malheureusement pas d'attribuer au lancement (les premiers investissements, les premiers essais ...) de l'industrie européenne des programmes le financement communautaire qui lui serait nécessaire. Ils nous permettent du moins de soutenir les branches fondamentales dont cette industrie ne peut pas se passer.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si l'approche de la fin de la législature vous incitera à dresser le bilan de l'oeuvre que la Commission "Culture" a accomplie en cinq années.

Ce que je sais, c'est que, si vous dressez un tel bilan, il ne devra pas être empreint de modestie.

Avec les rapports de Mme PRUVOT sur la situation sociale des travailleurs culturels et sur la promotion du cinéma, de M. ARFE sur les cultures régionales, de M. HAHN sur la télévision et sur la conservation du patrimoine architectural et de M. FANTI sur le renforcement de l'action communautaire dans le secteur culturel, vous avez labouré tout le champ des problèmes qui se posent à la culture dans les pays de la Communauté. L'ensemble de vos rapports forme un "corpus" qui mériterait de prendre le titre de "La Communauté et la culture".

Je suis particulièrement frappé par les trois étapes que vous avez parcourues :

- d'abord, vous avez décelé (et dénoncé!) la gravité du chômage dont souffre le secteur culturel;
- ensuite, vous avez pris conscience du paradoxe qui marque ce secteur : d'un côté, il est sujet à un lourd chômage et, de l'autre côté, il est doté d'une forte capacité à la création d'emplois;
- enfin, vous avez démontré que les activités culturelles connaissent déjà et, bientôt, connaîtront plus encore l'expansion qui est attendue en vain de tant d'autres activités.

Les travaux récents sur l'essor des media confirment d'une façon éclatante la justesse de votre démonstration.

Il est vrai que, pour ce qui est de la culture, l'expansion est à notre portée.

Ce dont je tiens à vous remercier en terminant, c'est d'avoir clairement affirmé (en particulier, dans le rapport de M. FANTI) que cette expansion implique la culture dans sa totalité : le dessin comme la photographie, le livre comme la bande magnétique, les monuments comme les satellites ...

Les media ne remplacent pas les branches fondamentales; ils s'y ajoutent.

Je dirai même qu'ils les rendent indispensables.

Car, sans les branches fondamentales, les media seraient vite frappés d'asphyxie : à la suite de l'épuisement du gisement et par manque de "matière première".

Sûrs de votre appui, nous n'épargnerons aucun effort pour que ne se tarissent pas les sources où les media viennent puiser et pour que la recherche (cette recherche dont la culture vit comme la science et qui doit aussi bénéficier du "droit à l'erreur"...) s'y déploie dans la liberté.

2. 1985 ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

Introduction

1. Dans la lettre que j'ai adressée le 24 octobre à Monsieur BEUMER, je commentais l'attitude positive de la Commission à l'égard de l'année internationale de la jeunesse. Je lui disais, à cette occasion, que nous ne mettrions pas la dernière main à nos projets aussi longtemps que nous ne serions pas en mesure d'examiner notre façon de voir avec votre Commission. Je vous sais gré de m'en donner l'occasion aujourd'hui. Mon intervention sera brève afin de permettre à Messieurs les Membres d'apporter également leur contribution.

Approche Générale

2. Je voudrais évoquer trois points fondamentaux. Premièrement,, la Commission se félicite que 1985 ait été déclarée année internationale de la jeunesse. Nous partageons entièrement l'engagement des Nations Unies à l'égard du triple objectif, à savoir participation, développement, et paix.

Bien que nous reconnaissons que les activités de l'année internationale de la jeunesse seront exercées principalement au niveau national, nous estimons que la Communauté peut et doit y apporter une contribution personnelle.

3. Les diverses discussions préparatoires auxquelles nous avons participé ont mis en relief deux attitudes fondamentales à l'égard de l'année internationale de la jeunesse. Certains y voient l'occasion de célébrer la jeunesse - tout en mettant l'accent sur les manifestations artistiques, sportives et culturelles. D'autres y voient l'occasion de procéder à une nouvelle analyse de la situation des jeunes dans la société - tout en mettant l'accent sur la nécessité de nouvelles politiques et de nouveaux programmes en faveur des jeunes.

4. Bien que sur d'autres plans nous voulions encourager les activités artistiques, sportives et culturelles, j'estime que le rôle essentiel de la Communauté à l'égard des jeunes doit s'exprimer en termes politiques.

./.

A vrai dire,

A vrai dire, je crois que devant le chômage de masse, les profondes inégalités sociales et la discrimination sexuelle et raciale, les jeunes citoyens de la Communauté n'ont pas grand chose à célébrer. C'est pourquoi, j'estime que tout ce que nous pouvons offrir aux jeunes en 1985 s'inscrit dans le cadre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.

Activités actuelles de la Communauté

5. Deuxièmement, votre Commission n'ignore nullement que la Communauté est déjà très active dans le domaine de la politique de la jeunesse. En juin 1983 par exemple, le Conseil a adopté une nouvelle approche en ce qui concerne la formation des jeunes dans la Communauté, élément clé de la nouvelle stratégie commune en matière de formation professionnelle. Le programme d'action est nettement moins large que ce que la Commission avait proposé. Toutefois, c'est une base à partir de laquelle nous devons progresser et nous nous employons à le mettre en oeuvre avec détermination. Nous disposons également d'un programme, établi depuis longtemps, en vue de l'échange de jeunes travailleurs comme le prévoit spécifiquement le Traité de Rome.

./.

6. dans des domaines

6. Dans des domaines tels que ceux que je viens d'évoquer, et qui font l'objet d'une stratégie communautaire reconnue, je crois que nous devons axer davantage nos efforts en 1985 sur une communication plus réelle entre les jeunes. Le "Journal Officiel" ne compte pas beaucoup de lecteurs parmi les jeunes européens. Si nous voulons établir un dialogue constructif avec les jeunes -afin de leur permettre de participer pleinement à la construction de l'Europe,- nous devons parler leur langage. C'est la raison pour laquelle la Commission fera en 1985 un effort particulier afin de donner aux jeunes des informations plus facilement accessibles et les encourager à jouer un rôle plus actif dans la Société. Nous exposerons clairement l'éventail des activités communautaires concernant les jeunes spécialement dans le domaine de l'environnement, du développement et de la coopération, de la protection du consommateur et, bien sûr, de l'éducation.

./.

Troisièmement, certes il

Nouvelles politiques et nouveaux programmes

7. Troisièmement, certes il est important que les activités actuelles de la Communauté soient largement connues et appréciées mais ce n'est pas assez. La situation sociale et économique de beaucoup de jeunes de la Communauté -dont pas moins de 4,8 millions sont frappés par le chômage,- est dramatique. Le fait que cette génération ait choisi généralement de battre en retraite plutôt que de recourir à la violence ne doit pas nous faire perdre de vue les besoins et les préoccupations qui sont les leurs. Quelles nouvelles politiques et quels nouveaux programmes pouvons-nous offrir aux jeunes ?

8. A plusieurs reprises la Commission a essayé de s'assurer un engagement de la part du Conseil à l'égard d'un programme massif visant à améliorer les possibilités d'emploi et de formation en faveur des jeunes. Bien que nous fassions des progrès, force est de constater, à notre plus vif regret, qu'ils sont lents. La complexité du chômage des jeunes ne permet pas d'espérer une solution rapide ou immédiate.

./.

C'est pourquoi,

9. C'est pourquoi, à mes yeux, nous devrions tenter de lancer de nouvelles initiatives dans d'autres domaines présentant de l'intérêt pour les jeunes. Je voudrais évoquer ici les questions qui ont été soulevées et débattues en session plénière à l'initiative de votre Commission.
10. Premièrement, Monsieur le Président, je crois que nous devrions donner suite à la proposition d'un Programme des Communautés Européennes en vue de l'Echange des Jeunes, contenue dans la Résolution basée sur le rapport de Monsieur Bocklet tout en répondant simultanément aux idées exposées dans le rapport antérieur de Madame Pruvot. Disposant d'un premier crédit prévu pour le présent exercice, la Commission s'emploie déjà à examiner la meilleure façon d'établir le programme: dans une Communication au Conseil qui suivra sous peu nous exposerons les idées qui sont les nôtres en vue de son développement.

./.

Deuxièmement, Monsieur le

11. Deuxièmement, Monsieur le Président, je crois que nous pouvons tous soutenir les idéaux qui sous-tendent la Résolution inspirée par le rapport de Monsieur HUTTON sur un Programme de Service Volontaire. Dans le contexte de l'année internationale de la jeunesse, il a pour avantage de permettre aux jeunes, sur une base libre, de participer à la sauvegarde et au développement de secteurs défavorisés de notre Société.

12. Je crois qu'il est essentiel de créer un programme communautaire d'échange des jeunes et de services à l'appui des dispositions actuelles en faveur des jeunes travailleurs en vue de renforcer une compréhension mieux partagée et de favoriser l'engagement à l'égard du développement progressif de la Communauté européenne. Il est évident que tant un programme d'échange des jeunes qu'un programme de service volontaire exigeront d'importants moyens financiers. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de commenter en détail leurs implications budgétaires. Compte tenu de la situation financière actuellement précaire, il serait prudent de démarrer avec des crédits relativement modestes. Nous devrions considérer

1985 comme l'année de lancement tout en nous efforçant d'obtenir de toutes les institutions communautaires un engagement commun à fournir les ressources et les moyens nécessaires permettant d'assurer l'efficacité de ces programmes.

13. Toutefois, je voudrais insister sur le fait que nous devrions nous assurer que ces deux programmes bénéficieront des crédits appropriés. Il ne faut pas donner aux jeunes des espoirs que nous ne sommes pas capables de réaliser. Il est préférable à mes yeux, de ne prévoir aucun programme si l'on n'est pas capable de les mettre en oeuvre sur une base budgétaire réaliste. Je ne vois cependant de meilleure ^{pas} façon pour la Communauté d'apporter sa contribution à l'année internationale de la jeunesse que par le biais de la participation, du développement et de la paix. Certes, il est tout indiqué qu'au niveau communautaire nous marquions cette année par le lancement et le développement de ces programmes en faveur des jeunes, dont certains font déjà l'objet de discussions au sein des organisations de jeunesse et où l'on retrouve non seulement les thèmes de

. / .

L'année internationale de la jeunesse, mais aussi les idées de paix et de compréhension réciproque qui ont inspiré les Pères de la Communauté.

14; Troisièmement, je sais que votre Commission a examiné hier les rapports de Madame Péry et de M. Schwencke demandant que des efforts plus pratiques soient déployés afin de favoriser une meilleure coopération, au niveau communautaire dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement une mobilité accrue des étudiants. Faisant suite également à l'initiative du Parlement, nous disposons en 1984 d'une nouvelle ligne de crédits visant à donner un nouvel élan au programme particulièrement efficace mis en oeuvre par la Commission en vue de créer des programmes d'études conjoints entre universités et autres grandes écoles de part et d'autre des frontières.

15. La Commission prévoit d'utiliser ces nouveaux crédits afin de couvrir les frais d'étude qu'entraînent ces programmes mixtes.

./.

Ceci pourrait être le

Ceci pourrait être le début d'une espèce de programme de scolarité communautaire qui fait cruellement défaut si l'on veut stimuler une plus grande mobilité qui a fait l'objet d'un engagement politique de la part de toutes les institutions communautaires. La Commission, s'efforcera, pour sa part, de donner en 1984 et en 1985 la priorité au renforcement de ces dispositions.

16. Quatrièmement, Monsieur le Président, j'espère que nous trouverons le moyen d'attirer et de développer l'intérêt des jeunes envers les nouvelles technologies d'information afin qu'ils les maîtrisent à leur profit.
- Les jeunes sont au centre du processus de mutation technologique en tant que consommateurs (d'ordinateur à domicile, de jeux vidéos, etc..) en tant que producteurs (parce que les emplois dans le domaine de l'informatique sont largement occupés par des jeunes) et en tant que nouveaux venus sur le marché du travail communautaire -et il ne faut pas oublier que les jeunes qui quittent l'école aujourd'hui occuperont le marché du travail pendant les quarante ou cinquante années à venir.

./.

Existe-t-il en effet

17. Existe-t-il en effet pour l'année internationale de la jeunesse une meilleure idée que d'atteler les jeunes de la Communauté, avec le potentiel créateur qui est le leur, directement à l'avenir technologique de l'Europe en les invitant spécialement à proposer ce qui à leurs yeux constitue la meilleure utilisation de ces technologies à des fins sociales et en leur donnant l'occasion de se mesurer au défi que représentent les développements technologiques les plus récents dans la Communauté toute entière.

Disons le franchement: quoique la Communauté puisse faire en ce qui concerne la mise en oeuvre d'une stratégie communautaire dans le domaine de l'industrie, de la recherche et développement et de l'innovation, la clé du problème se trouve également dans notre capacité à donner aux ressources humaines une possibilité accrue de faire face à un défi qui n'est pas seulement technologique, mais aussi culturel et social.

./.

Les idées de la Commission

18. Les idées de la Commission dans ce domaine progressent et s'accorderont parfaitement avec les nouvelles idées exposées dans la Communication adoptée hier par la Commission sur les implications sociales de la mutation technologique -la priorité devant être accordée en particulier à l'éducation et à la formation des jeunes.

Conclusions

19. En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais mettre l'accent sur le fait qu'en émettant ces diverses idées, les services ont essayé de répondre aux suggestions avancées par les organisations de jeunesse, notamment le Forum de la Jeunesse. Vos avis permettront à la Commission de mettre rapidement la dernière main à ses projets afin que puissent commencer, dans les mois à venir, les travaux préparatoires nécessaires afin d'assurer une présence tangible de la Communauté en 1985.